Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260210-20260210_25-DE

QUIMPERLÉ
KEMPERLE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 10 Février 2026 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 28 Janvier 2026, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents : 29

Danièle KHA, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Marie-Madeleine BERGOT, Yves SCHRYVE, Pascale DOUINEAU, Eric ALAGON, Nadine CONSTANTINO, Stéphanie MINGANT, Michel FORGET, Manuel POTTIER, Isabelle BALTUS, Emilie CERISAY, Frédérique DIETER-PUSTOCH, Jean-Pierre MOING, Yvette METZGER, Isabelle LE DOUARON, Arnaud LE PENNEC, Pierre GUILLON , Didier LE ROUX, Noëlle BRUNERIE, Didier LE ROUX, Leïla BARON, Eric SAINTILAN, Sonia MONFORT, Michel TOBIE, Serge NILLY, Bruno GOENVIC, Alain KERHERVE.

Pouvoirs : 4

Morgane COME a donné pouvoir à Danièle BROCHU
David LE DOUSSAL a donné pouvoir à Eric ALAGON
Christophe COUIC a donné pouvoir à Stéphanie MINGANT
Ronan GOUEREC a donné pouvoir à Isabelle LE DOUARON

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Pierre GUILLON

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260210-20260210_25-DE

25. CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE QUIMPERLE ET DES ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LES DOMAINES DE L'EDUCATION, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES SOLIDARITES POUR L'ANNEE 2026

Exposé :

La Ville de Quimperlé apporte son soutien à de nombreuses associations. Elle participe ainsi à la mise en œuvre, dans des domaines divers, de projets de natures différentes ayant pour objectifs l'ouverture sur les autres, le partage et une offre diversifiée pour les Quimperlois et habitants du territoire.

Pour formaliser ces partenariats des conventions ont été élaborées.

Ces conventions fixent les engagements de chacun, Ville et association, pour mener à bien des objectifs communs (création artistique, actions pédagogiques, action d'aide au développement, festival, ...).

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions qui lient la Ville de Quimperlé et les associations concernées, à savoir :

Domaine sportif :

Les Araignées de l'Ouest
Le Badminton Club Kemperle
Les Cirkopathes
Le Dojo des Trois Rivières
Le Kemperle Basket Club
Le Kick Boxing Quimperlois
Le Quimperlé Clohars Handball
Le Stade Quimperlois
Le Tennis Club Quimperlois

Domaines petite enfance, éducation et jeunesse :

L'association Capucine
L'association d'éducation populaire Skol Diwan Kemperle

Domaine des solidarités :

L'association Ty Pouce

Décision : **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

VILLE DE QUIMPERLÉ (Finistère)